

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2024

Étaient présents : *Mmes Lesage, Diallo, Gruel, Pelli*
MM. Bigot, Cantais, Courtois

Était excusé : *M. Turquer*

Étaient également présents : *Mmes Auguste, Chrétien, Dhoye Perrey, Ginestra, Seille*
M. Doizy

La Présidente déclare la séance ouverte à 18 h 10. M. Cantais est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 février 2024

Le compte-rendu du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Vote de la balance provisoire du compte administratif 2023

La balance provisoire du compte administratif 2023, certifiée par le comptable, présente un résultat cumulé de clôture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
- Dépenses :	1 956 683,79 €	- Dépenses :	54 189,28 €
- Recettes :	1 996 316,65 €	- Recettes :	50 946,20 €
- Excédent :	39 632,86 €	- Déficit :	3 243,08 €
- Résultat net cumulé :	61 050,56 €	- Résultat net cumulé :	78 352,55 €

Le Comité Syndical adopte la balance provisoire du compte administratif 2023 à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 001 : Résultat d'investissement reporté de 78 352,55 €
- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté de 61 050,56 €

4. Budget primitif

La Présidente présente le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	2 013 918,37 €
Section d'investissement :	131 044,18 €

Le budget 2024 est en hausse de 4,19 % par rapport au budget 2023. Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), la masse salariale est en hausse de 3,31 %. Le budget prend en compte le GVT, les nominations des 3 ATEA 1^{ère} classe au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre ainsi que l'intégration d'un professeur après réussite au concours de Professeur d'enseignement artistique de classe normale au sein du département Danse. Ce dernier point nous permet d'être en adéquation avec les préconisations de la Drac pour les critères de classement.

Le départ en retraite d'un PEA hors classe sera effectif au 1^{er} septembre 2024.

En fonctionnement, le budget 011 est en hausse de 17,21 % en prenant en compte la réévaluation des tarifs des fluides ainsi que le coût de la mission de conseil en organisation de l'administration qui sera confiée au Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Les dépenses d'investissement seront identiques à celles de 2023 ; les acquisitions d'instruments resteront le poste le plus important.

En recettes, les subventions de la DRAC et du Conseil Général sont maintenues. Le Conseil Régional ne participe toujours pas au financement des CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur) comme prévu dans le Schéma Régional des Enseignements Artistiques adopté le 22 juin 2020.

La part des cotisations reste donc la seule variable d'ajustement. L'évolution des effectifs pour l'année 2024 permet d'inscrire 203 000 € au budget (estimation).

La participation des villes est égale à 1 590 766,81 € ce qui représente une hausse de 2,50 % sur la somme inscrite en 2023.

- 986 275,42 € pour la ville de Grand-Couronne
- 604 491,39 € pour la ville de Petit-Couronne

Le budget 2024 bénéficie d'un excédent exceptionnel de 39 632,86 € dont nous ne bénéficierons plus l'an prochain. M. Bigot rappelle donc la nécessité absolue de faire des économies. Julie Lesage souligne également un contexte général compliqué.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention de fonctionnement à la Drac

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement à la Drac.

6. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Régional

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional de Normandie.

7. Demande de subvention d'investissement au Conseil Régional

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional de Normandie.

8. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de Seine-Maritime

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

9. Date de la prochaine réunion du Comité Syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 21 mai 2024 à 18 h dans les locaux du Conservatoire à Grand-Couronne.

Vu, la Présidente.

